



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## **Rythmes scolaires :** **Quand le Ministère alimente la cacophonie et les tensions**

La rentrée scolaire se prépare dès maintenant avec en ligne de mire la mise en place d'une réforme des rythmes contestée dont sa déclinaison sur le terrain prouve combien elle a été mal pensée, mal préparée et peu financée. Or, à moins de 2 semaines de la sortie, la cacophonie est toujours de mise.

Ce matin, en mettant en ligne les horaires des écoles, le ministère vient d'ajouter une nouvelle pierre à la confusion ambiante. Ceux-ci sont présentés comme des horaires officiels, y compris pour les écoles creusoises dont on sait que beaucoup reste à faire pour arrêter des organisations !!! Bon nombre de propositions n'ont même pas encore été transmises à l'Inspection Académique et la réunion d'un nouveau CDEN sera nécessaire pour pouvoir valider de nouvelles organisations. Certains de ces horaires n'ont même jamais été communiqués aux écoles, d'autres ne correspondent pas à ce qui se dit sur le terrain, d'autres enfin font encore l'objet de désaccords. De plus, bon nombre d'écoles qui ont plusieurs emplois du temps ne peuvent apparaître sur le site du ministère. ***Comment les parents et les enseignants peuvent-ils s'y retrouver finalement ? Qui a le dernier mot ? On est en droit de se demander quel est l'objectif poursuivi dans ce dossier...***

Le SNUipp-FSU 23 avait pourtant alerté l'Inspectrice d'Académie et le Préfet sur le risque que représentait la publication d'horaires erronés : le Préfet s'était engagé à temporiser pour ne pas rajouter à la tension déjà grande dans de nombreuses communes.

Dans le même temps, le Préfet communique très largement sur un hypothétique délai laissé aux communes. *Mais de quel délai parle-t-il ?* Bon nombre de maires ont été saisis de propositions d'horaires le 17 juin : ils ont alors jusqu'au 2 juillet pour répondre à cette proposition. *En quoi le vendredi 27 juin correspond à un délai accordé ?*

Cette situation n'est pas acceptable. Elle est source de confusion pour les familles et les enseignants puisque de nombreuses informations sont erronées. Elle n'est pas respectueuse d'un dialogue social de qualité pourtant érigé en méthode dans ce ministère. Le dialogue social ne se paie pas que de mots. Il se vit en acte.

Pour le SNUipp-FSU 23, il est urgent de retirer les horaires des écoles des départements quand les horaires ne sont pas officiellement validés.

**En pratiquant ainsi, en saisissant des horaires erronés, l'Inspectrice d'Académie envoie en première ligne les enseignants qui n'ont le plus souvent pas été entendus sur ce dossier. L'Inspectrice d'Académie a en effet systématiquement retenu les propositions mairies contre les propositions conseils d'école. Aujourd'hui, par ces pratiques détestables, elle risque de mettre à mal le climat scolaire de confiance nécessaire à la réussite de tous les élèves.**

A Guéret, le 23 juin 2014

### **Contacts :**

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice COUEGNAS: 06.74.19.39.72